



La Lettre d'Information du **S**ystème d'**I**nformation des **R**essources **H**umaines.



Juillet 2014

Actualités

Le système d'informations des ressources humaines amorce en 2014 un virage stratégique : la stabilisation d'Agorha est entrée dans sa phase de mise en production, de nouveaux outils sont installés pour répondre aux besoins des gestionnaires et la migration des modules Epicéa a repris. La mise en qualité des données est aujourd'hui un chantier au centre de l'activité de tous les gestionnaires de corps mais aussi des gestionnaires de proximité. La prochaine version d'Agorha qui sera mise en service le 31 juillet 2014 apportera la stabilisation des procédures de gestion des contrats et de gestion des grèves.

Sommaire

- Les chantiers de stabilisation et une application sur les procédures de temps partiel
- La sécurité d'Agorha est toujours d'actualité
- Les élections professionnelles vont profiter d'un nouvel outil de remontée des résultats
- Le chantier Mobilité
- La rentrée scolaire pour les gestionnaires

Les chantiers de stabilisation et une première application sur les procédures de temps partiel

La mise en conformité d'Agorha par rapport aux exigences ONP a entraîné de nombreuses évolutions dans le SIRH que nous connaissons. Depuis le changement d'orientation, les équipes projets du SIRH ont été fortement mobilisées pour assurer la stabilisation d'Agorha et reprendre les chantiers de migration d'Epicéa.

Dès juillet 2013, 9 domaines ont été identifiés comme prioritaires, dont celui de la gestion du temps partiel.

La première étape du chantier de stabilisation du temps partiel a consisté à recenser, avec l'ensemble des acteurs (bureaux de gestion, assistance utilisateur, SDSI) l'ensemble des problèmes rencontrés au quotidien par les agents sur les procédures de gestion. Un long travail d'analyse a ensuite été mené afin d'identifier les différentes sources du problème : anomalies de développement, évolution réglementaire ou utilisation d'anciennes pratiques non conformes par rapport aux besoins actuels.

Dans le cadre du chantier de stabilisation, les procédures "temps partiel sur autorisation", "temps partiel de droit", "temps partiel renouvellement" et "temps partiel fin" ont été étudiées.

Ce chantier a permis d'apporter des améliorations sur différents sujets comme la gestion de la sur-cotisation, la gestion du temps partiel pour travailleur handicapé, la gestion du temps partiel pour élever un enfant accessible pour les deux parents, la gestion des fins de période de temps partiel.

A ce jour, le chantier est quasiment finalisé et enregistre des progrès notables puisque, depuis le début de l'année 2014, 3 349 demandes concernant le temps partiel ont été générées avec Agorha contre 2 000 demandes de temps partiel avec Agorha et 600 avec Epicéa l'an dernier à la même époque.

Ces chantiers de stabilisation sont nécessaires à

l'obtention d'un outil répondant à la fois aux besoins des gestionnaires et à l'impératif de sécurité des processus.

La sécurité d'Agorha est toujours d'actualité

Durant le premier semestre 2014, la mission système d'information des ressources humaines (MISIRH) s'est mobilisée sur les questions de sécurité de l'application Agorha. Elle a d'une part conduit et piloté le renouvellement de la déclaration faite auprès de la CNIL (commission nationale de l'informatique et des libertés) concernant le système d'information Agorha. D'autre part, elle a défini et mis en place une politique d'attribution des habilitations dans ce système.

S'agissant du renouvellement de la déclaration CNIL, les années précédentes ont été riches en changement et en évolution du SIRH (travaux de mise en conformité avec l'opérateur national de paie qui ont intégré dans Agorha la gestion de nouvelles données, travaux de stabilisation de l'outil par la prise en compte des évolutions réglementaires, etc.). Pour ce qui concerne les accès, échanges et flux, l'applicatif Agorha est ouvert sur internet via un accès sécurisé afin de répondre aux besoins des acteurs externes (MEDDE, établissements publics sous tutelle, établissements d'enseignement, etc.). Ces éléments importants ont été explicitement énumérés dans la déclaration.

Pour ce qui est de la politique d'attribution des habilitations, son premier enjeu est bien d'identifier clairement les différents services utilisateurs du SIRH. De même, la gestion des habilitations est répartie entre le SRH du MAAF et les services locaux en charge de la gestion des ressources humaines de proximité. Le processus opérationnel d'attribution des habilitations formulé par la note de service SG/SRH/N2009-1160 du 29 juin 2009 a évolué en 2012 avec le transfert de l'administration centrale des habilitations, de la MISIRH au pôle assistance utilisateur (AU) du bureau du pilotage nationale de la paie, au sein du SRH. Pour que cette

nouvelle organisation soit efficace, la politique des habilitations produite par la MISIRH précise les modalités d'attribution et les règles de contrôle à mettre en place par les différents administrateurs.

Les élections professionnelles vont profiter d'un nouvel outil de remontée des résultats

Dans le cadre des élections professionnelles 2014, le BPSR, en charge de l'organisation des élections, avec l'aide de la MISIRH, a étudié la réalisation d'un outil informatique de saisie permettant la remontée des résultats des élections professionnelles depuis les différentes structures d'administration centrale ou de services déconcentrés en région, en charge de la saisie.

Depuis le début de l'année, dans le cadre du projet ELECPRO-RH, le BPSR et la MISIRH, en relation avec la SDSI pour la partie développement, travaillent sur la définition et la réalisation des différentes fonctionnalités qui permettront de répondre aux besoins attendus : une fonctionnalité de remontée des résultats permettant à chaque agent de saisir les résultats selon le périmètre qui lui est attribué dans un outil centralisé, ainsi qu'une fonctionnalité de calcul de répartition des sièges permettant la fiabilisation des résultats des élections.

L'accent est également mis sur la conception d'un outil pérenne pouvant être réutilisé lors des prochaines élections. Actuellement, le projet est en cours de développement et les premiers tests interviendront à partir de mi-juillet.

Le chantier Mobilité est entré dans sa phase opérationnelle

Le module Mobilité, encore opérationnel dans Epicéa, est en cours de migration vers Agorha, pour la partie hors enseignants :

- La gestion du calendrier et le portail des télé candidatures pour les postes gérés par circulaire seront livrés en recette le 31 juillet. Une expérimentation se déroulera début octobre 2014 auprès d'un échantillon, en parallèle de la campagne de mobilité d'automne. Le retour d'expérience attendu permettra de valider la démarche d'utilisation du télé portail.
- La gestion des postes, la gestion des avis et l'édition du mobiloscope seront disponibles en recette au mois de novembre 2014. Le comité de pilotage a validé la mise en œuvre d'un pilote sur un seul corps lors de la campagne de mobilité du printemps 2015. Cette démarche permettra de vérifier la procédure de bout en bout, et de valider le processus d'accompagnement des utilisateurs.
- La gestion des CAP, la gestion des arbitrages, la gestion des postes hors circulaire et affectation ponctuelle ainsi que les éditions s'y rapportant, font l'objet d'un lot 2, dont l'expression de besoins est en cours de validation par les responsables de programmes, le réseau d'appui aux personnes et aux structures et la

sous-direction mobilité et carrières du service des ressources humaines.

Il est prévu que l'ensemble du processus de mobilité hors enseignants soit opérationnel dans Agorha pour la campagne de mobilité d'automne 2015.

Dans les prochaines semaines, la MISIRH, en collaboration avec la DGER, débutera la phase de recueil des besoins pour la mobilité des enseignants de l'enseignement public.

La rentrée scolaire pour les gestionnaires

Le bureau du SRH- chargé de la gestion des personnels enseignants, des personnels de la filière formation-recherche et des personnels sous statuts d'emplois de l'enseignement (BEFFR) assurent la gestion de 19 000 agents du ministère : 5 000 agents contractuels de l'enseignement privé et 14 000 agents affectés dans l'enseignement public, supérieur et technique (8 000 enseignants et conseillers principaux d'éducation titulaires, 2 700 agents de la filière formation recherche / enseignants chercheurs, 1 250 agents contractuels, 525 agents sous statut d'emploi de l'enseignement technique et supérieur, 170 personnels de santé, 1 000 agents contractuels remplaçants et 370 agents techniques de l'enseignement).

La préparation de la rentrée scolaire entraîne donc, pour ce bureau, un pic d'activité très important pendant l'été.

En effet, toutes les opérations de mise à jour des situations administratives (changement d'affectation, changement de temps de travail, accueil en détachement, etc.) doivent être effectuées avant le 1^{er} septembre.

Doivent également être mises en œuvre les procédures liées à la titularisation des 400 lauréats des concours d'enseignants et de non enseignants organisés en 2013. De plus, les 280 lauréats des concours organisés en 2014, nouvellement affectés à la rentrée scolaire prochaine, doivent être pris en paie et reclassés avant le 1^{er} septembre.

Concernant les agents contractuels d'enseignement (ACEN), le BEFFR doit procéder à la mise à jour de plus d'un millier de contrats (modification de temps de travail, changement d'affectation, fin de contrat), chaque agent devant être destinataire de son nouveau contrat pour la rentrée scolaire. S'ajoute à cela le recrutement de nouveaux ACEN sur les postes restés vacants à l'issue des commissions consultatives paritaires (200).

Le secteur de l'enseignement privé (5 000 agents) doit faire face, quant à lui, cette année, à une hausse très importante de son activité.

L'outil Agorha sera donc particulièrement sollicité par le BEFFR au cours des mois de juillet et août 2014.